

Assemblée Générale Mixte annuelle

Mercredi 19 juin 2019

à La Tronche

Bon pour pouvoir

Art. 24.9 des statuts : « Un-e associé-e ne pouvant participer physiquement à l'assemblée générale peut se faire représenter par un-e autre associé-e, appartenant au même collège. Il ou elle peut soit envoyer son pouvoir signé à l'adresse du siège social de telle sorte qu'il soit reçu au plus tard quarante-huit (48) heures avant le scrutin, soit le transmettre à son ou sa mandataire, qui le présentera au moment de la signature de la feuille d'émargement, en début d'assemblée générale. Les pouvoirs non attribués nommément sont répartis en nombre égal auprès des administrateurs-trices du collège correspondant, présent-e-s à l'assemblée générale. Le reliquat est attribué au ou à la Président-e ».

À retourner, complété, daté et signé **au plus tard le lundi 17 juin 2019 2018 à 18 h** (date et heure de réception) au siège d'Energ'Y Citoyennes (adresse postale : **Esp'ACE, 14 avenue Benoit Frachon, 38 400 St-Martin-d'Hères**) ou par courrier électronique (scanné) à : contact@solairedici.org ;

Ou à transmettre à votre mandataire, qui le présentera au moment de signer la feuille d'émargement.

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Collège d'appartenance : Citoyens Collectivités

Personnes morales Fondateurs

Raison sociale (si personne morale) :

Adresse :

Donne pouvoir pour me représenter à **l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle** d'Energ'Y Citoyennes du **mercredi 19 juin 2019** (choisir une des trois options et rayer les autres) à :

Un autre sociétaire de mon choix, mais appartenant au **même collège que moi** :

Nom : Prénom :

Julien Robillard, **Président** du Conseil de Gestion d'Energ'Y Citoyennes ;

Un **administrateur de mon collège** (les pouvoirs seront répartis de manière égale).

Fait à, le

Signature accompagnée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »